

Cotisez à votre REER et à votre CELI au moyen des services bancaires en ligne

Voici une autre façon simple de cotiser à votre REER et à votre CELI collectifs : les services bancaires en ligne!

Services bancaires en ligne

Si votre régime permet le versement de cotisations ponctuelles, vous n'avez qu'à choisir l'un des bénéficiaires suivants (dans la plupart des grandes banques) :

- **Manuvie-Participant-REER collect** pour verser une cotisation ponctuelle à votre REER collectif de Manuvie
- **Manuvie-Participant-CELI collect** pour verser une cotisation à votre CELI collectif de Manuvie

Il vous suffit d'ajouter les bénéficiaires susmentionnés à votre liste. Afin d'envoyer une cotisation, vous devez fournir votre numéro de client, indiqué à la deuxième page de votre relevé dans le coin supérieur gauche.

Pour cotiser à un REER de conjoint, vous pouvez sélectionner le bénéficiaire **Manuvie-Participant-REER collect** afin de verser une cotisation ponctuelle (si votre régime le permet). Les conjoints ne peuvent pas cotiser au REER de conjoint établi en leur nom.

Vos cotisations seront envoyées à Manuvie dans un délai de deux jours ouvrables afin d'être traitées.

Si vous versez déjà vos cotisations ponctuelles en ligne à partir du site sécurisé à l'intention des participants, poursuivez sur cette voie!